



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2017

le 1<sup>er</sup> février 2017

**Concerne :**

Nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz – Protection des données.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Traditionnellement, la Municipalité transmettait à la première séance de votre conseil la liste des nouveaux bourgeois. A partir de cette année, cette communication est supprimée.

En effet, la Commune a été informée par le bureau de la préposée à la protection des données que la Loi sur la protection des données s'applique dès lors que la communication relative aux nouveaux bourgeois contient des informations personnelles et qu'elle ne porte pas sur une compétence du corps délibérant.

Faute d'avoir obtenu l'autorisation écrite de chacune des personnes concernées – démarche que la Municipalité n'entend pas entreprendre – seules peuvent être données au Conseil communal des informations indiquant le nombre de dossiers traités ou la nationalité d'origine des personnes concernées, informations qui figureront dans le rapport de gestion de la Commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier

  
Pierre-A. Dupertuis



Adopté par la Municipalité le 16 janvier 2017

